



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUIL. 2024

Délibération n° 2024-079 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la falaise des Capucins

Rapporteur : M. Michel COLLOREC

M. le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet d'enrochement et d'aménagement de la plage des Capucins.

Le calendrier des travaux de l'aménagement du littoral aux abords de la plage des Capucins prévoit un début de chantier en septembre 2024, pour une durée de six mois (autorisation accordée de la part du Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille le 19 avril 2024).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise A3 Paysage, pour un montant de 24 850,00 € HT.

Le marché, non alloti et non décomposé en tranches, prévoit les ouvrages suivants :

1. Actions et travaux préparatoires (signalisation, constat, etc...),
2. Cheminement piétons et escalier (terrassement, trottoir, dalles, glissière, etc...)
3. Voirie (décroustage, purge, terrassement, grille EP, etc...),
4. Aménagement autour du bloc sanitaire (assise bois avec base béton, mur, etc...),
5. Enrochement principal (déblai, apport, remplissage, etc...),
6. Aménagement de la cale et aménagement secondaire (béton, chaînette, etc...),
7. Réception.

L'évaluation du projet (travaux) actualisée au 4 avril était de 310 000,00 € HT.

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Prix sur 40 points ;
- Techniques 60 points.

Deux candidatures ont été réceptionnées :

- MARC SA pour 351 619,30 € HT (34,27 + 57 = 91,27 points) ;
- LE ROUX TP pour 301 227,30 € HT (40 + 53 = 93 points)

Le rapport d'analyse est annexé à la présente délibération.

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,
Vu la délibération DE2024-033 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,
Vu la délibération DE2024-040 portant approbation de l'avant-projet définitif (APD) et du plan de financement,
Vu l'avis favorable de la commission travaux du mardi 25 juin 2024,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la falaise des Capucins à l'entreprise LE ROUX pour un montant de 301 227,30 € HT ;
- Autoriser M. le Maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

